

6 - Exercice 2017 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2017

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Budget Primitif 2017 de la Ville de Besançon sera soumis au vote du Conseil Municipal le 6 avril 2017.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'Exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitre	Désignation chapitre	Rappel Budget 2016	Montant autorisé (max 25 %)
Principal	20	Immobilisations incorporelles	1 833 015	458 254
	204	Subventions d'équipement versées	6 936 230	1 734 058
	21	Immobilisations corporelles	21 397 881	5 349 470
	23	Immobilisations en cours	21 384 048	5 346 012
	26	Participations et créances rattachées à des participations	322 709	80 677
Eau	20	Immobilisations incorporelles	108 054	27 013
	21	Immobilisations corporelles	1 804 006	451 001
	23	Immobilisations en cours	2 881 839	720 460
Assainissement	20	Immobilisations incorporelles	194 588	48 647
	21	Immobilisations corporelles	2 270 940	567 735
	23	Immobilisations en cours	1 950 968	487 742
Forêts	21	Immobilisations corporelles	338 079	84 520
Chauffage Urbain	20	Immobilisations incorporelles	40 894	10 224
	21	Immobilisations corporelles	3 004	751
	23	Immobilisations en cours	3 826 765	956 691
Archéologie Préventive	20	Immobilisations incorporelles	30 000	7 500
	21	Immobilisations corporelles	66 242	16 560

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2016 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2017.

«M. LE MAIRE : Des remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.